



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Plan loup - protection des élevages

Question écrite n° 20984

Texte de la question

M. Charles de la Verpillière appelle l'attention de M. le ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, sur la nécessité, à l'occasion de la révision du plan loup 2018-2023, de mieux concilier la préservation de cette espèce avec la protection des élevages. Dans le département de l'Ain, ont été recensées, en un mois seulement de prédation, 43 agneaux, 4 brebis et un veau, victimes d'attaques de loups, sur quatre communes (Lompnas, Hostiaz, La Burbanche et Armix). Les exploitations concernées aspirent à davantage de protection contre ces prédateurs, avec aide matérielle et financière de l'État pour pouvoir s'équiper contre ces attaques, qui peuvent avoir de graves répercussions économiques pour les exploitants. Aussi, il lui demande quelles mesures le Gouvernement envisage pour soutenir les éleveurs et les aider à se protéger.

Données clés

Auteur : [M. Charles de la Verpillière](#)

Circonscription : Ain (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20984

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : [Transition écologique et solidaire](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 juillet 2019](#), page 6041

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)